

5. séminaire professionnel de la série «Foresterie urbaine: arbres et bosquets dans la cité»

LES ARBRES EN FORET: RISQUE ET RESPONSABILITE

Mercredi 21 mai 2014, Fribourg



Photo : B. Hug 2006

Organisations porteuses de la Formation continue en Forêt et paysage

INFORMATIONS SUR LE THEME

Les propriétaires de forêts doivent répondre à un nombre croissant d'exigences en matière de responsabilité civile en lien notamment avec le libre accès à la forêt, les dangers naturels ou les arbres en bordure de route. L'application des normes actuelles de responsabilité génère certaines incertitudes juridiques pour les propriétaires.

Les prétentions en responsabilité en relation avec les forêts ou l'économie forestière relèvent principalement de trois cas:

- la responsabilité pour faute (art. 41 CO)
- la responsabilité du propriétaire d'un ouvrage (art. 58 CO)
- la responsabilité du propriétaire foncier (art. 679 CC).

Lorsque des personnes ou des biens subissent des dommages en forêt, le propriétaire forestier est l'une des personnes dont la responsabilité est potentiellement engagée. Dans quelles circonstances peut-il être tenu pour responsable? Et quelles mesures préventives sont-elles nécessaires pour réduire les risques de responsabilité civile?

OBJECTIFS DU SEMINAIRE

Ce séminaire permettra aux participants de:

- connaître les conséquences au niveau de la responsabilité des plus importants dangers potentiels de la forêt,
- savoir quels sont les facteurs principaux d'influence pour estimer une situation de danger de manière ciblée,
- utiliser les notions apprises lors d'études de cas.

PUBLIC CIBLE

Des professionnels de la forêt, des loisirs et du délasserement ainsi que des propriétaires forestiers et les services publics.

DIRECTION ET INTERVENANTS

Animation:

Andrea Finger Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève hepia
Urs Mühlethaler Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires
HAFL

Intervenants:

Sandro Daïna Conseiller juridique, la Mobilière, Berne
Benoît Mazotti Collaborateur scientifique, Protection contre les dangers naturels,
Service des forêts et la faune, Canton de Fribourg
Judith Sager Avocate, Direction générale de l'environnement (DGE), Canton de Vaud
Franz Werro Faculté de droit, Département de droit privé, Université de Fribourg

PROGRAMME du 21 mai 2014

Programme matin

09.15	Salutations, programme, objectifs	A. Finger U. Mühlethaler
09.20	La responsabilité du propriétaire forestier	F. Werro
	Responsabilité et risques dans le contexte de la foresterie urbaine	A. Finger U. Mühlethaler
	Discussion	A. Finger U. Mühlethaler
10.30	<i>Pause</i>	
11.00	Arbres sur la route : y a-t-il un responsable en cas de dommage ?	J. Sager
11.30	Evaluation des risques et niveaux de sécurité en forêt	M. Mazotti
12.00	Responsabilité et risque en forêt du point de vue d'une assurance	S. Daïna
	Discussion	A. Finger U. Mühlethaler
12.30	<i>Repas de midi</i>	

Programme après-midi: 4 études de cas

14.00	Rétrospective du matin et transition	A. Finger U. Mühlethaler
14.10	Présentation du cas N° 1 Introduction, travail par groupe de 2 personnes, présentation et discussion des résultats	Animation F. Werro
14.45	Présentation du cas N° 2 Introduction, travail par groupe de 2 personnes, présentation et discussion des résultats	
15.15	<i>Pause</i>	
15.45	Présentation du cas N° 3 Introduction, travail par groupe de 2 personnes, présentation et discussion des résultats	
16.15	Présentation du cas N° 4 Introduction, travail par groupe de 2 personnes, présentation et discussion des résultats	
16.45	Discussion finale	A. Finger U. Mühlethaler
17.00	Fin	

INFORMATION SUR LE LIEU ET SUR L'ORGANISATION

DATE, LIEU ET HORAIRE

Mercredi, 21 mai 2014; Début: 09.15; Fin :17.00

Lieu: Centre de formation continue, Université de Fribourg à Fribourg

LANGUE

La journée sera animée en langue française.

FINANCE D'INSCRIPTION

CHF 370.00 par personne

CHF 320.00 par personne (membre des associations porteuses et partenaires)

CHF 100.00 pour les étudiants

Documentation, pauses café et repas de midi inclus.

DOCUMENTATION

Les participants recevront une documentation comprenant les présentations des intervenants et des compléments relatifs au thème traité.

INSCRIPTION

Inscription via Internet: www.fowala.ch, **délaï d'inscription: 20 avril 2013**. Les personnes inscrites recevront une confirmation, ainsi que des informations détaillées sur le séminaire.

DESISTEMENT

En cas d'annulation moins de 20 jours avant le cours, la moitié de la finance d'inscription sera facturée. Si elle a lieu moins de 5 jours avant, ou si la personne est absente, la totalité du montant sera facturé.

INFORMATION

Secrétariat du séminaire: Formation continue Forêt et paysage, c/o GGConsulting Sàrl, ch. du Franoz 11, 1038 Bercher; Tél.: 021 - 887 88 12; e-Mail: gconsulting@vtx.ch.

Avec le soutien financier de l'Office fédéral de l'environnement OFEV

Partenaires



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la faune SFF

Rte du Mont Carmel 1, Case postale 15

Givisiez

EDUQUA

Schweizerisches Qualitätszertifikat für Weiterbildungsinstitutionen
Certificato nazionale di qualità per le istituzioni di formazione continua
Certificato nazionale di qualità per istituzioni di formazione continua